

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Juillet 2022

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Dubois, Woilrand, Blakoe, Lacoste.

Mme Duboscq.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ferrandi, Mme Fontebasso, M. Duboscq

POUVOIRS REÇUS: Mme Fontebasso donne pouvoir à M. Le Maire, M. Duboscq donne pouvoir à Mme Duboscq.

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Présentation projet Ecole alternative

Depuis quatre mois un projet d'Ecole privée est en cours sur la Commune de Le Fréchet. Ce projet est porté par l'Association EMERGENCE, association loi 1901 à but non lucratif, représentée par Mme CUSSOL Jocelyne, présente en ce début de Conseil pour présenter le projet.

Nom de l'école : Chrysalides & Papillons

Cette école privée, dite hors contrat, suit évidemment le socle commun de l'Éducation Nationale, mais ne bénéficie d'aucune aide financière de l'État. L'objectif de l'école est de permettre à l'enfant d'acquérir progressivement et en continuité la totalité des apprentissages de ce socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l'Éducation Nationale prévu à l'article L.122-1-1. Pour ce faire les éducatrices s'appuieront, entre autres, sur les différentes méthodes pédagogiques et d'apprentissages en lien avec les découvertes et expérience du Docteur Maria Montessori, de Célestin Freinet et de Céline Alvarez...

Les Classes : Deux classes sont prévues. Une classe pour les 3-6 ans et une seconde pour les 6-12 ans.

L'équipe pédagogique : Création de 4 emplois : 3 pleins temps et un mi-temps, (1 Directrice/éducatrice, 2 éducatrices et une assistante). Ce personnel serait sous statut d'autoentrepreneur. Mme CUSSOL précise que la directrice est diplômée AMI (École Montessori) et que le reste de l'équipe pédagogique a suivi une formation professionnelle Montessori et de CNV (Communication Non Violente).

Horaires et ouverture : L'école sera ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h45. Le matin, accueil échelonné de 8H30 à 9H00. De 16H45 à 18H une garderie du soir sera assurée avec un engagement demandé aux familles. Des ateliers périscolaires animeront des mercredis et des samedis.

Cantine : Les enfants pourront prendre sur place un repas préparé par leurs parents, ainsi qu'un goûter.

Effectif et Coût : Le projet sera viable à partir de 17 enfants avec un maximum de 25 enfants. Tarif de l'école 350 à 600 €/mois par enfant en fonction du coefficient familial. Un tarif dégressif sera appliqué dès le deuxième enfant inscrit.

Le bâtiment : Un sous seing privé a été signé en juin pour implanter l'école sur un terrain situé en agglomération en bordure de la RD635, sur la route de Bousens. La construction ossature bois se fera en chantier participatif, bâtiment de 25.60X6.60 m, deux classes 60 m² + une salle de repos de 24 m². Mme CUSSOL signale que tout coup de main bénévole lors de la construction du bâtiment sera le bienvenu.

Suite à la réunion d'information du samedi 25 Juin, à destination des parents, 3 préinscriptions ont déjà été signées. D'autres écoles du même type sur le territoire déjà ouvertes ou en passe d'ouvrir rencontrent un certain succès. Leurs listes d'attente d'inscriptions importantes laissent présager de la réussite de cette entreprise.

L'ensemble du conseil remercie Mme CUSSOL pour cette présentation et lui assure de son soutien à cette initiative. M. Le Maire précise que le Conseil veillera à la sécurité routière liée à ce projet en mettant en place dès que nécessaire les panneaux d'informations destinés à faire ralentir les véhicules aux abords de l'école. Il souligne également que le projet devra comporter un parking suffisant pour permettre l'accueil du flux de véhicules pour l'entrée et la sortie des classes, sans créer de danger sur la route départementale 635.

Contacts école : ecolechrysalidespapillons@yahoo.com

2) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Mai 2022.

Compte rendu validé à l'unanimité.

3) Délibérations :

- Modalité de publicité des actes :

A compter du 1 juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaire et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous la forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la Commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique

Considérant que toutes les décisions prises en Conseil Municipal sont déjà inscrites dans les comptes rendus des Conseils Municipaux et que leur publication sur le site internet de la Mairie ne ferai qu'alourdir les pages de ce dernier, M. Le Maire propose que la publicité des actes de la Commune continu à se faire par affichage à l'entrée de la Mairie. De plus M. le Maire précise de certaines personnes n'ont pas accès à internet.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette option.

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

Cette nouvelle nomenclature qui entrera en vigueur le 1 janvier 2024 vise à simplifier les écritures comptables des collectivités locales. La secrétaire de mairie ayant été formée à cette nouvelle nomenclature, nous avons la possibilité d'adopter cette dernière dès Janvier 2023.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomenclature M57.

4) Point travaux conduite eau potable :

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable alimentant la réserve d'eau du Fréchet ont bien commencé le Mardi 21 Juin sur l'impasse des Acacias. Ces travaux devraient être terminé vers de 20 Juillet.

5) Point subvention 2022 :

Rappel du précédent Conseil : Une subvention d'un montant de **7 855,00 €** nous est accordée au titre de la DETR 2022 pour les travaux de la salle de la sacristie et le chemin piétonnier du cimetière.

Par contre la subvention attendue du Département 31 de **3 927,60 €** pour les mêmes travaux nous avait été refusée.

Lors de la réunion du 7 juin dernier durant laquelle les Maires de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat, devaient signer avec M. MÉRIC, président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, les contrats de territoire, M. Le Maire à interroger la directrice du service concerné et la Vice-Présidente chargée des contrats de territoire, sur le motif de ce refus de subvention. Visiblement il s'agirait d'une erreur d'aiguillage de notre

dossier qui serait parti dans le mauvais service et n'aurait pas été renvoyé par ce dernier dans le bon service.

Cette erreur a été corrigée dans la semaine qui a suivi la réunion et notre dossier de demande de subventions est en cours d'instruction. Une subvention de 30 à 40 % pourrait nous être accordée par le Département... A suivre...

6) Délibération travaux trottoir 2022 :

Le devis pour la réfection des trottoirs est arrivé en mairie, établi par M. Moreira, il s'élève à 4046 € HT, soit 4450 € TTC.

Une subvention de 40% du coût est possible avec le Département, M. OZON responsable du Pôle routier Aurignac/Boulogne a envoyé en Mairie un exemple de dossier de demande. La demande de subvention sera réalisée dans les deux semaines. Pour compléter le dossier une délibération confirmant les travaux et la demande de subvention doit d'être prise.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental pour un montant de 1618,40 € HT (40%).

7) Eclairage public

Suite au bureau du SDEHG du 2 juin dernier, M. Le Maire à renvoyer un mel à M. BRIZIO pour savoir si le dossier du Fréchet avait été retenu, voici sa réponse :

Bonsoir M. Lavail,

Oui le projet a bien été retenu par le bureau.

L'ordre d'exécution va donc partir à l'entreprise qui pourra commander le matériel. Les travaux se feront probablement en octobre, sauf imprévu (sur les délais d'approvisionnement).

Cordialement

Mario Brizio

A suivre....

8) Sécurité routière RD13 et RD635 :

Comme précisé lors du conseil municipal de fin mai, il est temps de réfléchir à l'aménagement de la RD13 et 635 dans le but de faire ralentir les véhicules et par le fait améliorer la sécurité routière.

M. LACOSTE prend la parole et explique que dans la semaine il a été interpellé par des administrés qui s'inquiète de l'installation de dos d'ânes dans l'agglomération et de la nuisance sonore que cela pourrait engendrer, notamment avec les camions circulant à vide.

Mme. DUBOSCQ s'étonne qu'alors même qu'aucune décision n'a été encore prise en Conseil, des administrés s'inquiètent de l'installation de tel dispositif.

M. le Maire précise que l'aménagement des routes départementales n'est pas un sujet nouveau, et qu'avant d'entamer une réflexion lors de ce conseil, il est naturellement allé prendre la température auprès des riverains de la RD635, et plus particulièrement au centre du village. Plusieurs hypothèses sont envisageables pour amener les véhicules à ralentir lors de leur traversé du village. Il est vrai qu'un plateau 'dos d'âne' reste le plus efficace. Des exemples dans d'autres villages en témoignent (Aulons, St Elix-Séglan), mais ces dispositifs peuvent être parfois bruyants, et particulièrement avec les poids lourds... Par conséquent, l'option du dos d'âne face à la rue de la faïencerie sur la RD635 est pour l'instant écarté. Le positionner face à l'espace 'Campanère' pourrait être une solution ultime, si les autres solutions mises en place pour faire ralentir les véhicules n'avaient pas d'effet.

Le conseil municipal réfléchi à l'installation de deux radars pédagogiques sur la RD 635, ainsi que de limiter la traversée du village à 30 Km/h. Plusieurs fois évoqué la pose d'un radar fixe est aussi une option. Un coup de 36 000 € minimum avait été avancé par M. le Maire lors d'un précédent conseil. Un marquage au sol peut aussi être réalisé. Il faudra également prévoir une signalisation appropriée à proximité de la future école...

Aménager la RD13 par des rétrécissements de la voie pour une 'priorité montante ou descendante' est aussi une option efficace et peu couteuse.

M. le Maire précise que s'agissant de deux routes départementales, ce travail s'effectuera en collaboration avec les services départementaux représentés par M. OZON du pôle routier de Boulogne/Aurignac. M. le Maire propose de convier par mel ce dernier à un rendez-vous cet été sur place afin d'affiner les solutions possibles. Des devis seront également effectués pour connaître le coût de deux radars pédagogiques.

M. WOILRAND signale qu'il sera important d'avertir la population. Effectivement, M. le Maire précise que comme par le passé, tout lancement de travaux majeurs sur la Commune est et continuera à être précédée par une information des administrés par le biais d'une réunion publique ou d'un courrier.

Les discussions sur ce projet reprendrons en Septembre lors du prochain conseil après nous l'espérons un rendez-vous cet été avec M. OZON.

9) Questions et info diverses :

Pas de questions diverses...

Fin conseil : 22h10

Prochain conseil : Vendredi 9 Septembre 2022